

CLARIFIER

BILAN DE COMPÉTENCES CRÉATIF - 16H

Un espace pour relier les idées et faire émerger une direction.



POUR QUI ?

Cet accompagnement s'adresse à vous si :

- Vous avez envie d'évoluer ou de vous reconverter.
- Vous avez plusieurs idées... ou aucune.
- Vous souhaitez valider une intuition professionnelle.
- Vous craignez de faire le mauvais choix.
- Vous recherchez un cadre structuré qui vous aide à prendre du recul avant de décider.
- Vous êtes prêt à vous investir dans un travail personnel entre les séances.

POURQUOI ?

Parce qu'avant de choisir une direction, il est essentiel de mieux comprendre ce qui vous anime.

Cette démarche vous permet de :

- prendre du recul sur votre parcours ;
- identifier vos compétences, vos ressources et vos aspirations ;
- relier votre histoire à vos envies d'évolution ;
- construire un projet professionnel réaliste, réalisable et porteur de sens.

L'objectif n'est pas de vous dire quoi faire, mais de vous permettre de faire un choix éclairé et assumé.

COMMENT ?

Le parcours s'appuie sur un fil rouge : **votre Arbre de Vie professionnelle.**

À partir d'un travail préparatoire réalisé entre les séances, chaque atelier créatif vous invite à explorer une nouvelle dimension de votre parcours.

Progressivement, votre Arbre de Vie s'enrichit, les liens apparaissent, les idées se clarifient et votre projet prend forme.

Les entretiens d'analyse viennent consolider cette réflexion afin de transformer vos découvertes en un projet concret et un plan d'action.

Le parcours se conclut par un document de synthèse conforme au cadre légal du bilan de compétences ainsi qu'un entretien de suivi à six mois.

Valérie Gaston Vertadier
06 82 78 11 01
vgaston@kimango.fr

Bureau :
16 rue Calliet
69001 Lyon
Siège social Kimangö
85, grande rue de la Croix-Rousse
69004 Lyon

Enregistré sous le numéro 84692121469. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

SARL KIMANGÖ au capital social de 5000 €
N° RCS LYON 508400637
Code NAF 7311Z - N° de TVA : FR16508400637

CLARIFIER

BILAN DE COMPÉTENCES CRÉATIF - 16H

Un espace pour relier les idées et faire émerger une direction.

ÉTAPE PRÉLIMINAIRE

1 CLARIFIER LE CADRE ET POSER LES BASES

- Analyser votre situation et votre demande
- Clarifier vos attentes et vos objectifs
- Présenter la démarche, les méthodes et les modalités d'accompagnement

Cette première étape permet de vérifier l'adéquation du bilan de compétences avec votre situation et de **définir ensemble les objectifs du parcours**.

L'ensemble des entretiens, productions et échanges réalisés dans le cadre du bilan de compétences est strictement confidentiel.

L'accompagnement repose sur les principes de neutralité, de respect du consentement et de confidentialité.

PHASE D'INVESTIGATION

2 EXPLORER, RELIER, FAIRE ÉMERGER LA COHÉRENCE

- Explorer votre parcours personnel et professionnel
- Identifier vos compétences, ressources, motivations et aspirations
- Mettre en lumière les liens entre vos expériences, vos talents et vos projets
- Faire émerger et valider des pistes professionnelles

Cette phase alterne ateliers créatifs, temps de réflexion et entretiens d'analyse afin de **révéler la cohérence de votre parcours et d'éclairer les perspectives d'évolution qui vous correspondent**.

Des synthèses intermédiaires permettent de consolider les éléments explorés et d'approfondir certains points si nécessaire.

ÉLABORATION DU OU DES PROJETS ET PHASE DE CONCLUSION

3 CONSTRUIRE UN PROJET STRUCTURÉ ET RÉALISTE

- Formaliser un ou plusieurs projets professionnels
- Vérifier leur cohérence et leur faisabilité
- Élaborer un plan d'action adapté à votre situation
- Identifier les premières étapes de mise en œuvre

Cette phase permet de consolider les enseignements du parcours, de **formaliser les perspectives retenues et de définir les actions à entreprendre** pour concrétiser votre projet.

Elle donne lieu à la rédaction d'un support de réflexion personnalisé, co-construit et validé ensemble, intégrant mes conclusions et recommandations ainsi qu'à un entretien de suivi à 6 mois.

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Le bilan se conclut par l'élaboration d'un document de synthèse qui :

- rappelle les circonstances du bilan,
- présente vos compétences et aptitudes au regard des perspectives envisagées,
- précise les éléments constitutifs du projet et les étapes de mise en œuvre.

Il est établi sous la responsabilité de l'organisme prestataire et vous appartient.

CLARIFIER

BILAN DE COMPÉTENCES CRÉATIF - 16H

La démarche

1 ENTRETIEN PRÉALABLE (GRATUIT)

Un rendez-vous d'analyse de la demande est réalisé en amont du démarrage du bilan.

Cet entretien, d'une durée d'une heure, permet de :

- Clarifier vos attentes et vos objectifs au regard de votre situation.
- Vérifier la pertinence du bilan de compétences dans votre contexte.
- Vous présenter le déroulement précis de la démarche, les méthodes et outils utilisés.
- Répondre à vos questions.
- Confirmer votre disponibilité et votre engagement dans le parcours.

Cet entretien est sans engagement.

2 LE DÉROULEMENT DU BILAN

Le bilan de compétences est structuré conformément au cadre réglementaire, autour de trois phases :

- Phase préliminaire
- Phase d'investigation
- Phase d'élaboration du ou des projets et conclusion

L'accompagnement alterne ateliers créatifs et entretiens d'analyse, afin de penser et construire votre projet professionnel autrement, tout en garantissant cohérence et réalisme.

EN PRATIQUE

Format des séances :

- 5 ateliers créatifs de 2 heures pour construire votre l'Arbre de Vie professionnelle
- 6 heures d'entretiens d'analyse et d'approfondissement du projet

Durée totale :

- 16 heures de face-à-face pédagogique

Travail personnel estimé :

- 1 à 2 heures entre chaque séance

Durée du parcours :

- 2 à 4 mois

Délai d'accès :

- 7 à 15 jours selon le mode de financement

Les rendez-vous sont planifiés progressivement, en tenant compte de votre agenda.

Les dates de début et de fin sont fixées lors de l'inscription.

PERSONNALISATION

Si votre situation ne permet pas un déroulement entièrement en présentiel, un aménagement est possible afin d'organiser certaines séances à distance.

ACCESSIBILITÉ

Kimangö adapte les conditions d'accueil et les modalités pédagogiques aux personnes en situation de handicap, dans la mesure de ses possibilités. Un échange préalable permet d'identifier les besoins spécifiques.

CLARIFIER

BILAN DE COMPÉTENCES CRÉATIF - 16H

La démarche

DÉONTOLOGIE ET CONFIDENTIALITÉ

L'ensemble des entretiens et travaux réalisés dans le cadre du bilan de compétences sont strictement confidentiels.

Conformément aux dispositions légales :

- Le bénéficiaire est l'unique destinataire du document de synthèse.
- Aucune information ne peut être transmise à un tiers (employeur, organisme financeur, etc.) sans son accord écrit préalable.
- Les données sont conservées de manière sécurisée et traitées dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'accompagnement repose sur les principes de neutralité, de respect du consentement et de confidentialité.

3 UNE DÉMARCHÉ INTERACTIVE

L'accompagnement repose sur une dynamique active et participative.

DES ATELIERS CRÉATIFS ET DES ENTRETIENS D'ANALYSE

Vous préparez chaque séance à partir de documents transmis en amont.

En séance, je vous guide à travers des séquences de travail favorisant l'exploration et la mise en lien grâce à une boîte à outils sur mesure :

- Facilitation graphique
- Photolangage
- Journal Créatif®
- Pratiques narratives

Ces temps permettent de faire émerger idées, liens et perspectives nouvelles.

LES TRACES DE VOTRE RÉFLEXION

Vous repartez avec :

- Votre Arbre de Vie professionnelle
- Votre cahier de créativité
- Votre synthèse personnalisée
- Votre plan d'action
- Un rendez-vous à six mois

Les supports ne sont pas de simples livrables.

Ils constituent de véritables repères que vous pourrez continuer à consulter tout au long de votre évolution professionnelle.

4 CONCLUSION ET DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Le bilan se conclut par l'élaboration d'un document de synthèse, conforme aux dispositions légales.

Ce document retrace :

- Les circonstances du bilan
- Vos compétences et aptitudes au regard des perspectives envisagées
- Les éléments constitutifs de votre projet professionnel et/ou de formation
- Les principales étapes de mise en œuvre

Il est établi sous la responsabilité de l'organisme prestataire et vous appartient.

Une évaluation de la satisfaction est réalisée à l'issue du bilan.

Un entretien de suivi est proposé à six mois afin de faire le point sur l'avancée de votre projet.

CLARIFIER

BILAN DE COMPÉTENCES CRÉATIF - 16H

Un espace pour relier les idées et faire émerger une direction.

CE QUE VOUS POUVEZ ATTENDRE

Votre consultante vous accompagne pour :

- Clarifier vos objectifs et priorités
- Mettre en cohérence vos idées et vos expériences
- Structurer vos décisions
- Élaborer un projet réaliste et réalisable
- Bénéficier d'un regard extérieur, à la fois créatif et structurant

L'accompagnement repose sur l'écoute, la neutralité, la confidentialité et le respect de votre rythme.

CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS ATTENDRE

Le bilan de compétences ne consiste pas à :

- Prendre des décisions à votre place
- Réaliser les démarches à votre place
- Fournir des réponses toutes faites

Vous restez acteur ou actrice de votre projet.

CE QUI EST ATTENDU DE VOUS

En retour, votre implication est essentielle :

- Engagement actif dans la démarche
- Réalisation du travail personnel entre les séances
- Ouverture à la réflexion et au questionnement
- Rigueur et autonomie dans la mise en œuvre des actions définies

VOTRE CONSULTANTE

Valérie Gaston Vertadier

Diplômée de l'École Nationale des Beaux-Arts de Lyon, j'ai travaillé plusieurs années en agence de communication en tant que directrice artistique avant de m'installer en indépendante en 2008.

Cette expérience m'a conduite à accompagner des organisations et des professionnels de secteurs variés, ainsi que de nombreux créateurs d'entreprise et personnes en transition.

J'ai progressivement développé une expertise spécifique : l'identité professionnelle et la mise en cohérence des parcours.

Formations et certifications

- Praticienne narrative (Traversées Narratives, 2019)
- Certifiée Journal Créatif© (2023)
- Certifiée MBTI© et STRONG® (2024)
- Formation en facilitation graphique (2020)

Dans une démarche d'amélioration continue et de réflexion professionnelle, je participe à une supervision **collective mensuelle animée par Muriel Blouin - Traversées Narratives.**

Cet espace me permet de questionner ma pratique, d'approfondir mes interventions et de garantir un accompagnement éthique et ajusté.

Mon approche combine créativité, structuration et analyse afin d'aider chacun à penser et construire son projet professionnel autrement.

CLARIFIER

BILAN DE COMPÉTENCES CRÉATIF - 16H

Programme indicatif*

1 PHASE PRÉLIMINAIRE	- Analyse de la demande et clarification des objectifs - Présentation du cadre, des méthodes et des outils - Confirmation de l'engagement et planification	1 entretien - 1h
2 PHASE D'INVESTIGATION	Explorer et relier les parcours - Récit socio-biographique - Analyse du parcours personnel et professionnel - Identification des compétences, valeurs, modes de fonctionnement - Analyse des traits de personnalité et retours d'image Synthèse intermédiaire	4 ateliers + entretiens ≈ 8h
3 PHASE D'ÉLABORATION DU OU DES PROJETS ET CONCLUSION	Explorer et structurer les pistes professionnelles - Projections professionnelles - Identification des pistes à vérifier Vérification et plan d'action - Enquêtes métiers - Exploration des formations - Définition des étapes de mise en œuvre Conclusion et document de synthèse	1 atelier + 3 entretiens analyse et approfondissement ≈ 8h La synthèse est finalisée lors du dernier entretien
SUIVI POST-BILAN	Point sur l'avancement du projet et ajustements éventuels	1 entretien à 6 mois - 1h

* Le rythme est adapté en fonction des besoins du bénéficiaire
Des outils complémentaires peuvent être proposés si nécessaire



CLARIFIER

BILAN DE COMPÉTENCES CRÉATIF - 16H

Le cadre légal

La prestation de bilan de compétences est définie de façon précise par différents textes législatifs et réglementaires (articles L 6313-1 à 4 du Code du Travail, articles R.6313-4 à R.6313-8). Vous êtes également protégé par l'article 226-13 du Code pénal sur le secret professionnel.

CONTENU DU BILAN

Article R6313-4

Le bilan de compétences (...) comprend, sous la conduite du prestataire effectuant ce bilan, les trois phases suivantes :

1° Une phase préliminaire qui a pour objet :

- a) D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire ;
- b) De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin ;
- c) De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan ;

2° Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives ;

3° Une phase de conclusions qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :

- a) De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- b) De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- c) De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

POUR EN SAVOIR PLUS, SUR LE CADRE LÉGAL DU BILAN DE COMPÉTENCES :

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences>

